

CNF par filiation maternelle

Par natalina, le 21/07/2014 à 13:07

Bonjour, je suis française et mon fils majeur est en attente de son CNF Nous voulons aller en France lui pour être militaire l'attente est longue peut il avoir un visa long séjour notre famille est en France, merci Magdelina Nous sommes au Gabon

Par domat, le 21/07/2014 à 15:56

bjr,

pour s'engager dans l'armée française, il faut avoir la nationalité française (sauf dans la légion étrangère).

donc il vaudrait mieux attendre que votre fils reçoive son CNF ce qui lui permettra de venir plus facilement en france.

cdt

Par natalina, le 21/07/2014 à 18:04

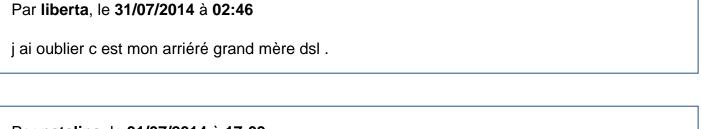
merci pour la promptitude de votre réponse, lui aimerait aussi la légion étrangère ... on me dit info ou intox que les légionnaires sont franc-maçons, mais entre temps par le biais du Consulat de France à Libreville j'ai envoyé son dossier pour une transcription d'acte de naissance. Merci, Magdelina

Par liberta, le 31/07/2014 à 02:44

bonjour madame monsieur

bon j ai mon arriéré grand française cote maternelle et mon grand père lui aussi et français malheureusement ma mère et décédé est ce que j ai le droit de demande le cnf par filiation maternelle sachant que mes tantes l ont obtenue dans l attente d une réponse.

cordialement



Par natalina, le 31/07/2014 à 17:09

Bjr, merci pour la réponse, Natalina

Par liberta, le 04/08/2014 à 14:09

?

Par liberta, le 12/09/2014 à 14:29

aucune reponse?